

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2016**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2016.**

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Compte administratif de l'exercice 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**DONNE** acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2015 ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** en conséquence les résultats de l'exercice 2015.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

M. BRUNEAU ayant quitté la salle.

- **Compte de gestion de l'exercice 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé par l'ordonnateur est conforme dans sa réalisation et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

M. BRUNEAU ayant quitté la salle.

- **Plan Pluriannuel d'Investissements**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOPTÉ** le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la Ville de Caen 2016 - 2020.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

- **Virements de crédits - Autorisation du Conseil Municipal**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** divers virements de crédits.

Adopté à l'unanimité.

- **Calvados Habitat - Construction de 15 logements collectifs avenue du Calvados à Caen - Garantie d'emprunt d'un montant de 383 000 euros à hauteur de 50%**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 383 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 49332 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Association institution familiale Sainte-Thérèse - Construction d'un pôle administratif et d'un hébergement pour des mineurs en difficultés - 166 rue d'Authie à Caen- Garantie d'un emprunt d'un montant de 661 000 euros à hauteur de 100% auprès de la caisse des dépôts et consignations**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 661 000 euros souscrit par L'Association Institution Familiale Sainte-Thérèse, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer la construction d'un bâtiment situé 166 rue d'Authie à Caen, pour accueillir le siège de l'association, le pôle administratif du foyer « Père Robert » et le foyer d'hébergement « Maison Simone Veil », qui accueillera des jeunes âgés de 12 à 18 ans relevant de la Protection de l'Enfance.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Plan de redynamisation en faveur du commerce caennais**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le plan global en faveur de la redynamisation du commerce caennais ;

**DECIDE** de mettre en place un dispositif de vitrophanie patrimoniale ou représentant virtuellement des commerces, en partenariat avec les agences immobilières et/ou les propriétaires, avec la prise en charge de la Ville des frais d'impression. Les agences immobilières et/ou les propriétaires financeraient le reste (la pose et la dépose, soit environ 50% du coût global) ;

**DECIDE** de conforter la création et la reprise des commerces non franchisés sur la commune de Caen en centre-ville et dans les quartiers, et de l'élargir aux commerces indépendants en phase de développement en créant un fonds de prêts d'honneur spécifique dédié au développement de commerces caennais ;

**DECIDE** d'abonder ce fonds dédié au développement de commerces caennais, géré par Initiative Calvados, à hauteur de 34 000 € ;

**DECIDE** d'autoriser la signature du projet de convention de partenariat entre la Ville et Initiative Calvados ;

**DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement de 2 000 € à Initiative Calvados pour l'accompagnement et le suivi des dossiers.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET s'étant abstenu(s) concernant la vitrophanie.

- **Institution de la Taxe sur les Friches Commerciales (TFC)**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'instituer la taxe sur les friches commerciales ;

**PRECISE** que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition ;

**AUTORISE** M. le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Commerce - Opération Mois gourmand - Novembre 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la mise en place de l'opération «Le Mois Gourmand» et la participation financière de la Ville à cette opération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires institutionnels et organismes susceptibles d'apporter un financement ou un mécénat ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention relative à ce partenariat ou mécénat.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Commerce - Caponière Village - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention affectée de 1 000 € à l'Association Caponière Village pour l'organisation d'un vide-greniers le 25 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Commerce - Association des commerçants du Centre commercial Molière - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention affectée de 2 100 € à l'Association des Commerçants du Centre Commercial Molière au titre du programme d'animations 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2015 par la Ville de Caen ou pour son compte par l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite du bilan des acquisitions, cessions, échanges réalisés par la Ville de Caen au cours de l'année 2015 et des acquisitions effectuées, pour son compte, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le conseil prend acte.

- **Vente de gré à gré d'un terrain constructible situé rue Vaubenard à Caen au profit de particuliers**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder à Madame GAUDIN et Monsieur BLOUIN, ou à toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, un terrain constructible situé rue Vaubenard à Caen, d'une contenance de 435 m<sup>2</sup>, sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section LY n°144 (211 m<sup>2</sup>) et partie des parcelles LY n°132 et LY n°133 ;

**DIT** que la vente est consentie au prix de cent dix mille cinq cent cinquante euros (110 550 €), frais d'acte et de négociation en sus, à la charge des acquéreurs ;

**INDIQUE** qu'une promesse de vente sera conclue entre les parties sous les conditions suspensives habituelles, dont l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, la vente définitive devant intervenir au plus tard le 30 juin 2017, ce délai pouvant être prorogé après accord entre les parties ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Adopté à l'unanimité.

- **Rétrocession à la ville de Caen d'une bande de terrain située chemin de l'Arc**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la rétrocession au profit de la ville de Caen d'une bande de terrain de 18 m<sup>2</sup> environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle HB n°540, en vue de l'élargissement du chemin de l'Arc ;

**DIT** que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, le vendeur prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié ;

**INDIQUE** que le vendeur s'engage à aménager la bande de terrain rétrocédée, à l'issue du chantier de construction, sur la base des prescriptions techniques validées par les services de la ville ;

**DIT** que la bande de terrain rétrocédée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie communale ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à cette rétrocession.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine sur le domaine communal - Parcelle MB n°35, avenue Victor Hugo (Presqu'île) - Convention Ville /ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 2 mètres sur la parcelle cadastrée section MB n°35, avenue Victor Hugo à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelle IP n°35, 18 rue de la Cotonnière - Convention Ville/ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 84 mètres sur la parcelle cadastrée IP n°85, 18 rue de la Cotonnière à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de trois lignes électriques souterraines sur le domaine communal - Parcelle KC n°145, rue Jean Jaurès - Convention Ville/ ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Électricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, trois lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 12 mètres sur la parcelle cadastrée section KC n°145, rue Jean Jaurès à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une canalisation de gaz souterraine sur le domaine communal - Parcelle OB n°40, rue de l'Abbatiale - Convention Ville/GRDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** GRDF à implanter une canalisation de gaz naturel d'une longueur d'environ 37 mètres sur la parcelle cadastrée OB n°40, rue de l'Abbatiale à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants de GRDF à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Schéma départemental de coopération intercommunale - Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future Communauté urbaine**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale qui serait constitué par la fusion de la communauté d'agglomération Caen la mer et des communautés de communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen et par son extension à la commune de Thaon, tel que transmis par M. le Préfet du Calvados par courrier reçu en Mairie le 4 mai 2016 et annexé à la présente délibération ;

**APPROUVE** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale dénommé «Caen la mer» issu de la fusion de la Communauté d'agglomération CAEN LA MER, des Communautés de communes ENTRE THUE ET MUE et PLAINE SUD DE CAEN et intégrant la commune de THAON, appartenant à la catégorie des Communautés urbaines et dont le siège se situera : 16 rue Rosa Parks à CAEN ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme GOBERT, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Devenir de la convention de délégation de service public portant sur l'eau potable sur le territoire de la ville de Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de rapporter la délibération du 26 janvier 2015 relative à la caducité de la convention de délégation de service public liant la Ville de Caen à la Société Véolia Eau et relative à la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Caen au 31 décembre 2016 ;

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°7 et notamment la disposition du maintien de la convention de délégation de service public jusqu'à son terme initial, soit le 28 février 2022 ;

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le présent avenant ;

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite délibération.

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, M. BELLET s'étant abstenu(s)

M. BERKOVICZ ne prenant pas part au vote

- **Délégation de Service Public - Contrat de concession de construction et d'exploitation des parcs de stationnement du 30 juillet 1993 - Avenant n°13**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avenant n°13 au contrat de concession de construction et d'exploitation de parcs de stationnement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET ayant voté contre

- **Clubs sportifs de haut-niveau - Subventions de fonctionnement année 2016 et saison sportive 2016-2017**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les montants de subventions de fonctionnement à attribuer aux associations sportives de haut-niveau suivantes pour la saison sportive 2016 - 2017 :

<b>Hockey Club de Caen :</b> .....	<b>230 000 €</b>
• 1ère partie de la saison 2016/2017 .....	115 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017 .....	115 000 €

<b>Caen Tennis de Table Club :</b> .....	<b>105 000 €</b>
• 1ère partie de la saison 2016/2017 .....	52 500 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017 .....	52 500 €
<b>Caen Basket Calvados :</b> .....	<b>200 000 €</b>
• 1ère partie de la saison 2016/2017 .....	100 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017 .....	100 000 €
<b>Caen Handball :</b> .....	<b>200 000 €</b>
• 1ère partie de la saison 2016/2017 .....	100 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017 .....	100 000 €
<b>Ovalie caennaise :</b> .....	<b>28 000 €</b>
• 1ère partie de la saison 2016/2017 .....	14 000 €
• 2ème partie de la saison 2016/2017 .....	14 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Subventions haut-niveau - CESARS - Comité pour l'encadrement scolaire et l'accompagnement régional de sportifs**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

CESARS : 15 000 € pour la saison 2016-2017, répartie comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 : ..... 7 500 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017 : ..... 7 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Association du Stade Malherbe Caennais - Subvention de fonctionnement - Saison sportive 2016-2017 - Renouvellement de la convention définissant les relations avec la Ville**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 76 000 €, à l'association du Stade Malherbe, ventilée comme suit :

- 1ère partie de la saison 2016-2017 ..... 38 000 €
- 2ème partie de la saison 2016-2017: ..... 38 000 €

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées - Juin 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE (FFSG) : ..... 40 000 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à : 2 100 €)

**ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS : ..... 600 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)

**CAEN NAUTIC CLUB : ..... 8 000 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à : 18 000 €)

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions de fonctionnement et affectées - Année 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions de fonctionnement et affectées à diverses associations ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Signatures des contrats d'artistes**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes du théâtre de Caen pour la programmation d'opéra et de théâtre musical sur les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Convention de dépôt du trophée de Cyrille Paynel par le Conseil départemental du Calvados**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention relative au dépôt du trophée de Cyrille Paynel au musée de Normandie entre le Conseil départemental du Calvados et la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Centres socio-culturels, et centre municipal d'animation gérés par la Caisse d'Allocations Familiales - Comptes d'exploitation 2015 - Budgets prévisionnels 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** les comptes d'exploitation et rapports d'activité 2015 des centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoix et du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef, et les budgets prévisionnels 2016 des centres socioculturels, et du Centre d'Animation de la Folie Couvrechef ;

**DECIDE** de verser la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des Centres socioculturels, de la Maison de quartier de Venoix et du Centre Municipal d'Animation de la Folie-Couvrechef soit 1 403 385,73 € ;

Adopté à l'unanimité.

- **Organisation du réseau des écoles : demande de fusion des écoles maternelles et élémentaires Jean Guéhenno, Haie Vigné, Authie Sud, Pigacière et de l'école maternelle Duc Rollon avec l'école élémentaire Bicoquet**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la proposition de la DSDEN de fusionner les écoles maternelles et élémentaires Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière, qui deviennent ainsi les écoles primaires Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud et Pigacière ;

**DIT** que ces fusions n'ont pas d'incidence sur les lieux d'implantation des écoles concernées et que les locaux scolaires ne sont pas modifiés. Les noms des écoles sont conservés : Ecole Primaire Haie Vigné, Ecole Primaire Jean Guéhenno, Ecole Primaire Authie Sud, Ecole Primaire Pigacière ;

**REJETTE** la proposition de fusionner l'école maternelle DUC ROLLON avec l'école élémentaire BICOQUET ;

**DECIDE** de maintenir les écoles dans la situation actuelle, 2 entités distinctes DUC ROLLON et BICOQUET ;

**INDIQUE** que les périmètres des écoles Haie Vigné, Jean Guéhenno, Authie Sud, Pigacière seront revus pour être pleinement harmonisés, dans le cadre d'une révision plus large des périmètres scolaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de collaboration entre le CERSE et le Programme de Réussite Educative Caennais - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder la subvention affectée suivante :

**CERSE** ..... **15 000 €**

**DIT** que la subvention sera versée de façon suivante :

5 000 euros en juin 2016

5 000 euros en janvier 2017

5 000 euros en juin 2017

Adopté à l'unanimité.

- **Association Radio Phénix - Organisation d'un séminaire Radio Campus France - Subvention affectée**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

Association Radio Phénix..... 1 500 €

Adopté à l'unanimité.

- **Développement durable et Maîtrise de l'énergie - Participation de la Ville de Caen au défi Familles à énergie positive - Convention entre la Ville de Caen, l'association Biomasse Normandie et le Groupement Régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE)**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la participation de la Ville de Caen au défi Famille à énergie positive© ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les associations Biomasse Normandie et le GRAPE ainsi que tout document se rapportant à cette démarche ;

**AUTORISE** le versement d'une subvention de 30 000 € aux associations Biomasse Normandie et le GRAPE ;

**SOLLICITE** de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) une subvention au taux le plus élevé possible pour financer cette mission ;

Adopté à l'unanimité.

- **Maison de l'Habitat : réorganisation de la Maison de l'Habitat par le rattachement des missions communales au CCAS et le renforcement des missions communautaires et de sa dimension intercommunale**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la réorganisation de la Maison de l'habitat par le rattachement des missions communales au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le renforcement des missions communautaires et de sa dimension intercommunale ainsi que les moyens mis en œuvre (les transferts et création de postes, les locaux dédiés et la convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logement locatif social) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logements social locatif.

Adopté à l'unanimité.

- **Appel à propositions d'actions de santé - Subventions affectées - 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à projets 2016 à diverses associations pour un montant total de 31 690 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire : Subvention affectée à l'action Dépistage Bucco-Dentaire - 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention affectée à l'U.F.S.B.D. de 6 100 € au titre de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

**OCCE COOP 207**..... 808,00 €

**Comité de jumelage Caen-Portsmouth**..... 1 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Direction de l'urbanisme - emploi de chargé d'études en urbanisme**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de créer un emploi à temps complet de chargé d'études en urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux de la filière administrative ;

**DECIDE**, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 2014 modifiée au motif des besoins du service ou de la nature des fonctions le justifiant, que, les fonctions de chargé d'études en urbanisme peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées ;

**DECIDE** de fixer, la rémunération de l'agent contractuel par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, soit au 10<sup>ème</sup> échelon (indice brut 703), assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade concerné telles que définies par délibérations du Conseil municipal ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques en fibre optique dans les bâtiments publics à usage mixte**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la convention cadre et la convention particulière type ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières pour tous les sites entrant dans le cadre de ce conventionnement qui sont, ou qui seront identifiés par la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 28 JUIN 2016**